



REGISTRE DES

Délibérations du conseil municipal

Séance du 14 novembre 2023

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 6

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 9 novembre 2023, s'est réuni le 14 novembre 2023 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de de Lydie CHANEZ, 1^{ère} adjointe et avec Elodie MELET pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT, Marion BLONDEAU, Michaël FUMEY, Sébastien GUILLAUME, Elodie MELET, Séverin PASKIEWICZ, Jean-Yves QUETY, Philippe SCHENCK, Jérôme SERRETTE

Conseillers municipaux absents excusés :

Florent SERRETTE, Joël ALPY, Camille BARBAZ

Elodie MELET a été désignée secrétaire de séance. La séance est ouverte à 19h30.

Objet : Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndicale n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), ci-jointe en annexe,

Considérant que la commune de Mignovillard est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération DCM_20161107_11 du conseil municipal du 7 novembre 2016.

Considérant que le groupement de commandes dont la commune de Mignovillard est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Mignovillard d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE :

- **D'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,
- **D'autoriser** l'adhésion de la commune de Mignovillard en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- **D'autoriser** le maire à signer la convention constitutive du groupement,
- **D'autoriser** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Mignovillard et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **D'autoriser** le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,
- **D'autoriser** le maire à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaires à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,
- **D'intégrer** au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,
- **De donner** mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire de SIDEC DU JURA 39 pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,
- **De donner** mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte de la commune de Mignovillard dans le cadre de la convention constitutive.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour le Maire empêché,

La 1^{ère} adjointe,
Lydie CHANEZ



Annexe à la délibération du Conseil municipal du 14 novembre 2023 de la commune de Mignovillard

ELECTRICITE

Liste des Références d'Acheminement d'Electricité (RAE) de Mignovillard à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté.

Nom installation	Adresse 39250 MIGNOVILLARD	numéro RAE	Recours électricité à Haute Valeur Environnement ale (1)	Date d'entrée (2)
ECOLE MAIRIE	4 RUE DE CHAMPAGNOLE	06576845060495		2026-01-01
AGENCE POSTALE	3 RUE DE CHAMPAGNOLE	06581476068756		2026-01-01
EP BOUCHERANS	BOUCHERANS	06585528202237		2026-01-01
MAIRIE COMMUNAILLES	GRANDE RUE	06585672920083		2026-01-01
EP COMMUNAILLES	VILLAGE	06585962355677		2026-01-01
EP LA GRANGE-DES-PRES	ESSAVILLY - GRANGE DES PRES	06586107073450		2026-01-01
EP ESSAVILLY	ESSAVILLY	06586251791207		2026-01-01
EP FROIDEFONTAINE	FROIDEFONTAINE	06586396509043		2026-01-01
EP LE SILLET	LE SILLET	06586685944633		2026-01-01
EP RUE DU DR GIROD	99 RUE DU DR GIROD	06587988370193		2026-01-01
EP RUE DU MARTINET	99 RUE DU MARTINET	06588133087958		2026-01-01
TERRAINS DE SPORT	RUE MARTINET	06588277805798		2026-01-01
SALLE DES FETES	2 RUE DE LA SALLE DES FETES	06588422523580		2026-01-01
MAIRIE ECOLE PERISCOLAIRE	4 RUE DE CHAMPAGNOLE	06588567241325		2026-01-01
EP RUE DE LA COTE	99 RUE DE CHAMPAGNOLE	06588711959179		2026-01-01
EGLISE	RUE DE CHAMPAGNOLE	06588856676909		2026-01-01
GARAGES COMMUNAUX	RUE DE FRASNE	06589146112567		2026-01-01
EP RUE DE CHAMPAGNOLE	99 RUE DE CHAMPAGNOLE	06589290830303		2026-01-01
EP RUE DE FRASNE	99 RTE DE FRASNE	06589580265907		2026-01-01
EP COIN DES PAILLARDS	99 ROUTE DE MOUTHE	06589869701508		2026-01-01
ATELIER COMMUNAL	ROUTE DE NOZERROY	06590014419304		2026-01-01
EP LA BAUME	99 ROUTE DE NOZERROY	06590159137159		2026-01-01
EP ZONE ARTISANALE	ZONE ARTISANALE	06590303854904		2026-01-01
EP PETIT-VILLARD	99 RUE DE LA CHAPELLE	06590448572749		2026-01-01
CHAPELLE DE PETIT-VILLARD	RUE DE LA CHAPELLE	06590593290505		2026-01-01
COMMUNS CENTRE BOURG	6 RUE DE CHAMPAGNOLE	50008476959170		2026-01-01
Micro crèche CENTRE BOURG	6 RUE DE CHAMPAGNOLE	50037420519111		2026-01-01
Plateau médical CENTRE BOURG	6 RUE DE CHAMPAGNOLE	50002543529215		2026-01-01

GAZ NATUREL

Liste des points de consommations et d'estimations (PCE) de gaz naturel de Mignovillard à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche Comté.

Nom installation	adresse	Numéro PCE	Recours au Biométhane (3)	Date d'entrée (2)

Note

⁽¹⁾ : Pour le recours à l'électricité à Haute Valeur Environnementale :

Les membres peuvent bénéficier d'une fourniture d'électricité verte à Haute Valeur Environnementale via un marché dédié à cet aspect. Le lot à Haute Valeur Environnementale est attribué aux offres garantissant une électricité produite à partir d'énergies renouvelables, et donc intégré dans les approvisionnements des fournisseurs. Aussi, il est exigé des fournisseurs que au moins 25% de la production des centrales soient sous gouvernance partagée (investissement citoyens ou des collectivités) ou sans soutien public, c'est-à-dire sans subvention. Ce type d'offre représente un surcoût pour les consommateurs entre +15 à +30% en fonction des fournisseurs.

Les membres qui souhaitent bénéficier du lot à Haute Valeur Environnementale doivent l'indiquer au stade de l'adhésion en indiquant OUI sur les lignes correspondantes aux contrats qu'ils souhaitent voir couvert. Cette information est engageante pour le membre.

Ce type d'offre étant limitée, les points de livraison intégrés dans le lot à Haute Valeur Environnementale seront basculés dans le lot standard en cas d'infiructuosité.

Aussi, en dehors de l'électricité à Haute Valeur Environnementale, les membres qui le souhaitent peuvent activer une option « électricité verte standard » auprès du fournisseur avant le début d'exécution des marchés, lors des opérations préalables à la bascule. Cette option leur permet de bénéficier d'une offre « verte » via le système des garanties d'origine. L'électricité verte standard est en premier niveau d'engagement pour la transition énergétique et représente un surcoût pour les consommateurs de près de 1%.

⁽²⁾ : Pour la date d'entrée :

- ☐ si votre contrat de **gaz naturel** est déjà en **offre de marché** et arrive à échéance entre le 1/01/2028 et le 31/12/2030, indiquer la date de fin du **contrat +1 jour**
- ☐ si votre contrat d'**électricité** est déjà en **offre de marché** et arrive à échéance entre le 1/01/2026 et le 31/12/2028, indiquer la date de fin du **contrat +1 jour**
- ☐ si le site n'est pas encore raccordé au réseau de distribution, indiquer **la date prévisionnelle de raccordement**.

⁽³⁾ : Pour le recours au biométhane :

Les membres peuvent bénéficier d'une fourniture de biométhane. Ce type d'offre représente un surcoût pour les consommateurs entre +15 à +30% en fonction des fournisseurs.

Les membres qui souhaitent bénéficier de biométhane peuvent l'indiquer au stade de l'adhésion en indiquant OUI sur les lignes correspondantes aux contrats qu'ils souhaitent voir couvert. Cette information n'est pas engageante pour le membre, elle a seulement vocation à fournir un estimatif des besoins aux fournisseurs candidats aux consultations. Les membres peuvent aussi choisir d'acquérir du biométhane avant le début d'exécution des marchés, lors des opérations préalables à la bascule des contrats dans le périmètre du fournisseur.